

Compte-rendu réunion plénière AFFIL

13 octobre 2020

14h-17h

En visioconférence

Temps 1 : Visite virtuelle de la résidence jeunes de Neuville-sur-Oise et présentation du montage du projet.

Intervenants :

-Pascale Desnoyers, directrice de la résidence pour l'ALJT et Pierre Fusetti, directeur territorial Val d'Oise et Seine-Saint-Denis Ouest, ALJT

- Suzanna Dos Santos, chargée de mission Accompagnement social et publics spécifiques, CDC Habitat

Présentation de la résidence jeunes de Neuville-sur-Oise et du montage de projet : projet social, profil des résidents, partenaires et dispositifs spécifique d'accueil, financement, accompagnement mit en place, etc.

(cf. vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=0bqFsOsHHOY>, fiche projet : http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/fiche_projet.pdf et diaporama de CDC Habitat : http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/2-cdc_habitat.pdf)

Temps 2 (14h45) : Quelles dispositifs et partenaires mobilisés pour sécuriser l'accès au logement des ménages aux faibles ressources?

1) Expérimentation de la fusion du FSL et de l'ASLL dans le Val d'Oise, spécificité du Fonds d'Aide aux jeunes – CD 95

Par Olivier Favard, chef du service logement et solidarité, Conseil départemental du Val d'Oise

a) Fond de Solidarité Logement (FSL)

Dans le Val d'Oise, 6 millions d'euros : contributions de l'Etat, des bailleurs, de la CAF, de certains fournisseurs d'énergies, des communes et du conseil départemental. Dans le Val d'Oise, le FSL est couplé à l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Trois catégories dans l'utilisation du FSL :

- Aides financières à destination des ménages qui ont des difficultés à accéder dans un logement ou à s'y maintenir :
 - o Aides à l'accès :
 - Garanties aux impayés de loyer dans le parc privé ou social (12 mois sur 12 pour le parc social, 12 mois sur 3 ans dans le parc privé), garanties renouvelables sur demande
 - Aide au paiement du dépôt de garantie
 - Aide au coût d'assurance la première année
 - Aide aux frais d'ouverture de compteurs
 - Pour les allocataires du RSA, le FSL peut intervenir pour couvrir la carence du 1er mois d'APL
 - Aide à l'installation pour les non-allocataires CAF (financement de bien de première nécessité ou de matériels informatiques, jusqu'à 500 euros)
 - Aide au paiement du 1^{er} loyer
 -

- Aides aux impayés de loyers et maintien dans le logement :
 - Aides aux impayés à hauteur maximum de 7500€ si, et uniquement si, le ménage pourra se maintenir dans le logement, c'est-à-dire qu'il pourra reprendre le paiement de son loyer
 - Paiements d'un quart des dettes locatives aux bailleurs en amont du travail avec les ménages sur la reprise du paiement de loyer. Si à terme le ménage réussit à prévoir la reprise du paiement de son loyer ; le FLS prend en charge la totalité de sa dette (si inférieur à 7500€)
 - Les accédants à la propriété peuvent également solliciter le FSL
 - Aide au quittancement pour les locataires qui n'ont pas la possibilité de payer la totalité de leur loyer (trois mois, renouvelable 1 fois)

- Aides financières aux impayés d'énergies (eau, électricité, gaz, télécoms)
 - paiements des factures à hauteur maximum de 300-333€. Uniquement pour les fournisseurs avec qui le FSL a passé des conventions.

- Financement des temps d'accompagnements des ménages les plus en difficultés, sous la forme de l'ASLL. Ce sont 15 opérateurs qui accompagnent 1300 ménages chaque année. La durée maximum est de 6 mois, via des visites domiciles dans le but d'améliorer la prise en charge autonome de son logement.

L'attribution de l'ensemble de ces aides sont décidés lors des commissions, qui examinent l'ensemble des dossiers (7000 dossiers examinés par an, 6000 aides distribuées aux ménages). C'est également lors de ces commissions que sont décidés le besoin, ou non d'associer les aides financières à un accompagnement social via l'ASLL.

Depuis 1 janvier 2020, et pour deux ans ; rapprochement de l'AVDL hors-DALO avec le FSL : ajouter du temps d'accompagnement (de l'AVDL hors-DALO) au FSL pour les ménages avec des difficultés multiples nécessitant un accompagnement plus complexe.

b) Fond d'Aides au Jeunes (FAJ)

200 000 € cette année, destinée au 18-25 ans sans ressources (500 et 700 jeunes chaque année).

Dispositif mobilisable via trois moyens :

- Via les missions locales, pour répondre aux situations les plus urgentes via des aides de 90 € maximum par jeune et par an (aides qui peut concerner la santé, l'habillement, l'hébergement ou le transport)
- Via la demande personnelle lors des commissions FAJ : dispositif plus important, max 360€, afin d'aider sur les questions d'hébergement, de santé ou de besoins alimentaires
- Via les FJT : financement de 35 places dans les FJT permettant l'accès de jeunes sans ressources (repérés via la mission locale). Le FAJ finance la redevance.

2) **Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement supportant le risque locatif**

Par William Martinet, chargé de mission hébergement-logement, Fédération des Acteurs de la Solidarité-Ile-de-France

Montants, motifs d'indemnisation, types de logement sécurisés et spécificité du volet jeunes.
(cf. diaporama : http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/5-_fas_idf.pdf)

3) Les aides d'Action Logement pour l'accès et le maintien dans le logement

Par Marie Muchowiecka, directrice territoire régional, Samia Chaouadi, responsable service sociale et Janique Duc, chargée relation entreprise, Action Logement.

Présentation des dispositifs : Avance Loca-Pass, Visale, Mobili-jeune, Mobili-pass, aide à la mobilité, Service Cil-Pass assistance, aides dédiées à l'accès et au maintien dans le logement dans le cadre d'un accompagnement social

(cf. les deux diaporamas : http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/3_-_action_logement_-_dispositifs.pdf, http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/4_-_action_logement_-_accompagnement_social.pdf)

Temps 3 (16h) : Initiatives inspirantes.

Quelles réponses spécifiques développer pour les jeunes?

1) Dispositif: « Favoriser l'accès aux FJT des jeunes parisiens engagés dans un parcours professionnel et disposant de faibles ressources »

Par Martine Chastre, Trésorière de la Mission Locale de Paris et présidente du CLLAJ de Paris

Détails de l'expérimentation et bilan après 1 an (cf. diaporama : http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/7-_mission_locale.pdf)

2) « La Fapil agit contre la précarité - Livret n°1 : le logement des Jeunes ».

Par Cécile Honigman, chargée de mission, FAPIL

Présentation de la nouvelle publication de la FAPIL consacrée aux enjeux du mal logement pour les jeunes. Ce livret contient des chiffres clés sur le mal logement, quatre initiatives et un entretien sur la précarisation de la jeunesse. A retrouver ici : <https://www.fapil.fr/a-la-une/enjeux-du-mal-logement-pour-les-jeunes-la-fapil-publie-un-livret-danalyse>

3) Dispositif « Sortants de prison »

Par Naïma Djoudi et Jane Abad, chargées de projets associatifs, CLLAJ de Lyon.

Présentation des objectifs et de la mise en place du dispositif, des partenaires, du public cible et des résultats. (cf. bilan 2019 du dispositif : http://www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/bilan_2019_dispositif_sortant_de_prison_-_cllaj_lyon.pdf)